

DEMANDE DE PASSEPORT

PERSONNE MINEURE

- Présence obligatoire du demandeur
- Pièces à fournir en originales
- TARIFS au 1^{er} janvier 2012 des timbres fiscaux :
 - Mineur 15ans à 18 ans : 42€ valable 5 ans, Mineur -15ans : 17€ valable 5 ans

DOCUMENTS ORIGINAUX A FOURNIR

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

PRESENCE OBLIGATOIRE AVEC LE PARENT

- Carte nationale d'identité
- 1 photo d'identité de **norme ISO, récente** (de moins de 6 mois).
- Copie intégrale **originale obligatoire** de l'acte de naissance de moins de 3 mois : à demander à la Mairie du lieu de naissance ou à la sous-direction de l'Etat Civil au Ministère des Affaires Etrangères 44941 Nantes cedex 9, ou par Internet, si vous êtes né à l'étranger :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>
- Document prouvant la nationalité française si non mentionné sur acte naissance
- Dans le cas d'une tutelle, faire établir sur papier libre l'autorisation du représentant légal ou tuteur ou tutrice avec **signature authentifiée**.
- Justificatif de domicile (avis d'imposition, facture d'eau, d'électricité, de téléphone...) des parents de moins de 6 mois. **L'original sera conservé dans le dossier et restitué à la remise du passeport**
- L'ancien passeport ou Déclaration de perte (établie en Mairie) ou de vol (établie en gendarmerie).
- Carte nationale d'identité **originale** du parent présent, pour justifier l'autorité parentale
- Si le demandeur n'est pas déjà en possession d'un titre sécurisé (passeport ou CNI), l'usager ayant acquis la nationalité française ou dont l'un des parents a acquis la nationalité française doit produire tous documents prouvant cette (ces) acquisition(s) (certificat de nationalité française, décret de naturalisation...)
- Si l'enfant réside en alternance chez son père et sa mère, produire un justificatif au nom de chacun des parents, + Carte nationale d'identité des 2 parents.
- L'intégralité du jugement de divorce ou ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale

A SAINT MARCCCELLIN sur Rendez-vous Tel : 04 76 38 41 61, prévoir $\frac{1}{2}$ heure par dossier
Le lundi de 15h à 16h Du mardi au vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h

A SAINT JEAN EN ROYANS sur Rendez-vous Tel : 04 75 47 75 99, le mercredi : 13h30 à 17h et
le vendredi de 9h à 11h30

DEMANDE DE PASSEPORT

PERSONNE MAJEURE

- Présence obligatoire du demandeur
- Pièces à fournir en originales
- TARIFS au 1^{er} janvier 2012 des timbres fiscaux :
 - Adultes : 86€ valable 10 ans

DOCUMENTS ORIGINAUX A FOURNIR **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

- Carte nationale d'identité ou document officiel avec **photo** (permis de conduire, permis de chasse...) sera exigé pour vérifier votre identité.
- 1 photo d'identité de **norme ISO récente** (de moins de 6mois).
- Copie intégrale **originale** de l'acte de naissance de moins de 3 mois : à demander à la Mairie du lieu de naissance ou à la sous-direction de l'Etat Civil au Ministère des Affaires Etrangères 44941 Nantes cedex 9, ou par Internet, si vous êtes né à l'étranger :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>
- Si le demandeur n'est pas déjà en possession d'un titre sécurisé (passeport ou CNI), l'utilisateur ayant acquis la nationalité française ou dont l'un des parents a acquis la nationalité française doit produire tous documents prouvant cette (ces) acquisition(s) (certificat de nationalité française, décret de naturalisation...)
- **Si votre acte de naissance porte une mention RC**, produire le justificatif (changement de régime matrimonial, jugement de curatelle ou de tutelle)
- Dans le cas d'une tutelle, faire établir sur papier libre l'autorisation du représentant légal ou tuteur ou tutrice avec **signature authentifiée**.
- Eventuellement **justificatif du nom d'usage** (si mariage ou veuvage récent)
- Justificatif de domicile (avis d'imposition, facture d'eau, d'électricité, de téléphone...) à son nom de moins de 6 mois. **L'original sera conservé dans le dossier et restitué à la remise du passeport**
 - Pour les requérants n'ayant pas de justificatif de domicile à leur nom :
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant,
 - Attestation de logement sur l'honneur de l'hébergeant,
 - Carte nationale d'identité **originale** de l'hébergeant,
 - L'ancien passeport ou Déclaration de perte (établie en Mairie) ou de vol (établie en gendarmerie).

A SAINT MARCELLIN sur Rendez-vous Tel : 04 76 38 41 61, prévoir $\frac{1}{2}$ heure par dossier.
Le lundi de 15h à 16h Du mardi au vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h
A SAINT JEAN EN ROYANS sur Rendez-vous Tel : 04 75 47 75 99, le mercredi : 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 11h30